

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

IRPI - Institut de recherche en propriété
intellectuelle Henri Desbois

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Jean-Michel Bruguière, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Michel Bruguiere, UGA - Université Grenoble Alpes

Experts :

Mme Alexandra Mendoza-Caminade, Université Toulouse 1 Capitole - UT1
M. Jean-Marc Deltorn, université de Strasbourg

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris I Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois
- Acronyme : IRPI
- Label et numéro : EA 160
- Composition de l'équipe de direction : Mme Stéphanie Denoix de Saint Marc

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'IRPI a pour thématique le droit de la propriété intellectuelle (propriété industrielle et propriété littéraire et artistique).

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle (IRPI) est créé en 1981 à l'initiative de la Chambre de commerce de Paris et de l'Université Paris 2. Il a fêté ses 40 ans en 2022. Il est alors dirigé par le Professeur André Françon, professeur à l'Université Paris 2 et spécialiste de droit d'auteur (celui-ci associe à l'IRPI le nom de son propre directeur de thèse Henri Desbois). Dès son origine l'IRPI est donc conçu comme une structure mixte, ce qui en fait son originalité. Ainsi, ses activités sont exclusivement orientées vers la propriété intellectuelle dans une perspective de recherche et de formation initiale et continue. Ces dernières années, des contraintes budgétaires ont amené la Chambre de commerce à cesser de pouvoir apporter son soutien à l'IRPI. Depuis 2016, l'unité est désormais accueillie et soutenue intégralement par l'Université Paris 2. Cette transformation s'est concrétisée par l'établissement d'un « Protocole relatif à l'IRPI », signé le 17 juin 2016 par les Présidents de l'Université Paris 2 et de la CCIR, protocole qui prévoit la reprise par l'Université Paris 2 de l'essentiel des activités de l'IRPI.

C'est ainsi que l'Université a repris les marques et l'ensemble de la documentation. L'IRPI a été domicilié à deux endroits différents — jusqu'à octobre 2022, il était établi au 26 rue des Fossés Saint-Jacques et depuis cette date, le centre est hébergé au 122 rue de Vaugirard. Il est par ailleurs important de souligner que depuis octobre 2021, dans le bâtiment historique de l'Université (Centre Panthéon, 12 place du Panthéon), des locaux ont été affectés au fonds documentaire de l'IRPI. Le fonds documentaire ouvert au printemps 2023 comporte de très anciens ouvrages de droit de la propriété intellectuelle qui sont notamment précieux pour les doctorants.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'IRPI est associé depuis plusieurs années à différentes universités ou écoles (Université de Montpellier, de Grenoble-Alpes, École de droit de Sciences Po Paris....) afin d'organiser les JJRPI, journées de la jeune recherche en droit de la propriété intellectuelle qui visent à permettre aux doctorants dans le droit de la propriété intellectuelle de se présenter devant des universitaires spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle l'avancée de leurs thèses et d'échanger avec eux de manière constructive.

L'IRPI fait partie intégrante, depuis 2020, du projet Susceed lancé par l'ANR et l'Inrae. Ce projet de recherche « repose, selon l'ANR, sur la nécessité d'identifier et de développer des solutions innovantes à la protection des semences à travers des approches naturelles, efficaces et écoresponsables ». Il associe, sur ce sujet, 11 centres de recherches.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	2
Maîtres de conférences et assimilés	2
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	4
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	4
Post-doctorants	0
Doctorants	6
Sous-total personnels non permanents en activité	10
Total personnels	14

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	2	0	0
AUTRES	2	0	0
Total personnels	4	0	0

AVIS GLOBAL

L'IRPI, malgré les difficultés de l'opération, est parvenu à faire la transition de la Chambre de commerce et d'industrie vers l'Université de Paris 2. La fin du rattachement à la Chambre de commerce s'est traduite par la perte de personnel et d'une bibliothèque qui était précieuse pour la communauté des « intellectualistes ». Malgré ce tournant difficile, l'IRPI est parvenu à maintenir son mode « hybride », c'est-à-dire tourné à la fois vers le monde professionnel et académique.

Sur la période évaluée, la production scientifique au regard de la taille de l'unité (quatre enseignants-chercheurs) est abondante et de qualité : près de 150 articles dans des revues de renommée (*RTDcom*, *Recueil Dalloz*, *Propriétés intellectuelles*) ; treize chapitres d'ouvrages et trois ouvrages.

La volonté de soutenir les jeunes chercheurs en propriété intellectuelle (PI) s'est manifestée par la création en 2018 de la Journée de la jeune recherche en propriété intellectuelle (JJRPI), ainsi qu'en 2021 par la création du prix de thèse IRPI-APRAM, en droit d'auteur, droit des dessins et modèles et droit de la contrefaçon. Ces actions ont un impact positif sur la valorisation des jeunes chercheurs en propriété intellectuelle et peuvent être regardées comme des faits marquants de la période observée.

La création en 2018 d'un bulletin d'actualité numérique de la propriété intellectuelle « les Mises à Jour (MàJ) de l'IRPI », autre fait marquant de la période évaluée, met à disposition de l'ensemble de la communauté des acteurs de la propriété intellectuelle une information de qualité. Les MàJ sont accessibles à partir du site Web de l'IRPI et grâce à l'envoi de mails. La volonté de valorisation par l'IRPI des jeunes chercheurs en propriété intellectuelle se manifeste également par l'invitation à contribuer au bulletin et par l'intégration dans le comité de rédaction de doctorants et docteurs.

Désormais installé dans de nouveaux locaux, le centre de documentation de l'IRPI a ouvert à l'égard des étudiants en 2023 et devrait prochainement accueillir le public professionnel. Cette réouverture du centre de documentation est assurément un signal très positif de l'intégration de l'IRPI au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas, mais également un signe futur de son rayonnement au sein du monde socio-économique.

Une originalité du centre est son approche transversale de la propriété intellectuelle. Elle se manifeste notamment par des colloques qui intègrent des problématiques associant l'ensemble des domaines de la

propriété intellectuelle, mais aussi par un engagement sur les questions liées aux technologies numériques émergentes (blockchain, IA, accès aux données) : ils abordent la propriété intellectuelle en lien avec d'autres droits (p. ex. le rapport entre droit de l'environnement et propriété intellectuelle) ou dans une approche historique (p. ex. la chronique histoire du droit des propriétés intellectuelles créées en 2022 dans la revue *Propriétés intellectuelles*).

Le centre se caractérise cependant par de faibles effectifs qui font reposer sur son directeur l'essentiel des activités du centre, qu'il s'agisse de la recherche (p. ex. à travers la direction des thèses) ou du lien avec les associations professionnelles. Malgré les liens intéressants entrepris avec les commissaires-priseurs par sa directrice et ceux engagés par son directeur avec des acteurs importants dans le domaine de la propriété intellectuelle (École de Formation professionnelle des Barreaux, Association des Praticiens du Droit des Marques et des Modèles), le comité constate une baisse des relations avec le monde professionnel. Par ailleurs très peu d'enseignants-chercheurs de l'Université de Paris-Panthéon-Assas se sont rattachés à l'IRPI. Quelques collègues « extérieurs » (deux en réalité) spécialistes de propriété intellectuelle se sont rapprochés de l'Institution.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le précédent rapport soulevait les difficultés de transition de la Chambre de commerce et de l'industrie vers l'Université de Paris 2. Était par ailleurs pointé le besoin de mettre en place l'ancienne salle de documentation compte tenu du fait que l'IRPI assure une mission très importante de diffusion de l'information scientifique dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Ces deux difficultés ont été surmontées. Le centre de documentation, lieu de rencontre des « intellectualistes », a ouvert. Par ailleurs, le rapprochement du centre avec l'Université de Paris-Panthéon-Assas a permis de renforcer l'attractivité académique de l'IRPI sans pour autant abandonner l'ouverture vers le monde professionnel au travers des nombreuses formations qui sont assurées (un point qui faisait un peu la marque de fabrique de l'Institut lorsque celui-ci était rattaché à la Chambre de commerce de Paris).

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'IRPI a réussi à maintenir son positionnement d'excellence dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les objectifs ont été clairement déterminés par l'Institut en termes de recherche, de formation et de documentation : sur la période concernée, l'IRPI a conforté les dispositifs existants tout en mettant en œuvre de nouvelles mesures. L'importance des objectifs envisagés pose la question de l'adéquation de la taille de l'équipe, concernant les enseignants-chercheurs à titre principal, pour atteindre ces objectifs.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources semblent d'un point de vue financier adaptées aux activités de l'Institut grâce aux produits issus de la valorisation. Pour ce qui est des ressources humaines, l'unité est composée sur la période étudiée de quatre enseignants-chercheurs dont deux sont employés par des universités autres que celle de Paris-Panthéon-Assas. Une ouverture de l'unité à de nouveaux membres enseignants-chercheurs pourrait être bénéfique pour la réalisation des diverses actions projetées.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité composée d'enseignants-chercheurs et d'un personnel administratif spécialisé en propriété intellectuelle fait preuve d'une implication forte dans les actions menées. Si la mise en place d'un comité d'orientation et d'un conseil de laboratoire est projetée, le mode de gouvernance n'a pas encore évolué pour favoriser la collégialité des décisions. Pour ce qui est des effets de l'intégration de l'IRPI au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas, cela ne s'est pas encore concrétisé par l'instauration de liens avec d'autres unités de cet établissement.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'activité de l'unité recouvre la totalité du domaine du droit de la propriété intellectuelle : les différentes activités de l'IRPI conduisent ainsi à aborder largement la matière dans ses différentes facettes, à savoir à la fois le droit de la propriété industrielle comme celui de la propriété littéraire et artistique.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'activité est variée et se traduit à la fois par des actions de formation, l'organisation de manifestations ainsi que des publications. Dans les nouvelles actions complétant les acquis précédents peuvent être citées la création de la journée d'étude destinée aux doctorants en propriété intellectuelle (JJRPI), la création d'un nouveau prix de thèse en partenariat avec l'Association des Praticiens du Droit des Marques et des Modèles (Apram) ou encore la diffusion gratuite d'une lettre d'actualité (Les MàJ de l'IRPI). Les actions sont menées à la fois sur des thèmes récurrents de la matière (p. ex., colloque sur « L'activité inventive » en 2017), mais également sur des sujets plus prospectifs (p. ex., colloque sur « Les propriétés intellectuelles en mouvements » en 2022), voire sur des thématiques créées sur mesure selon les besoins exprimés par les entreprises (formation continue).

L'Institut est intégré dans les principaux réseaux professionnels du domaine, essentiellement au niveau national (p. ex. Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle — CNCPI, Association des Praticiens du Droit des Marques et des Modèles — Apram).

Points faibles et risques liés au contexte

L'Institut est peu intégré dans des réseaux internationaux, ce qui interroge au regard des objectifs de redéploiement affichés pour l'international. Les travaux de l'IRPI, notamment les colloques, présentent peu de dimension internationale et sont peu fréquents en langue anglaise.

Au regard de son positionnement, la contribution de l'IRPI aux défis sociétaux est insuffisante, par une implication centrale dans des projets de recherche (une simple participation au projet Susceed mené par l'ANR et l'Inrae est mentionnée) ou par des interactions avec des structures relevant d'autres disciplines ; et l'interdisciplinarité qui est évoquée par les responsables de l'Institut (par exemple pour la revue Propriétés intellectuelles) n'est pas explicitée.

Dans l'attente de l'adoption de facteurs favorisant la collégialité des décisions (conseil de laboratoire, comité d'orientation), le processus de prise de décisions n'est pas indiqué, ni les personnes impliquées dans le choix des objectifs scientifiques de l'unité.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Contrairement à ce qui est attendu, l'Institut a œuvré pour obtenir des ressources financières supplémentaires et d'importantes ressources proviennent de la valorisation (130 K€ en 2022). En outre, une importante augmentation de la dotation annuelle de l'Université Paris-Panthéon-Assas a été obtenue par l'Institut : sa dotation est ainsi passée à 12 K€ en 2022, alors qu'elle était de 7500 € pour les années précédentes.

L'IRPI a réussi la réinstallation de son fonds documentaire dans de nouveaux locaux, ce qui va contribuer au rayonnement scientifique de l'IRPI grâce à la richesse de ce centre documentaire qui pourrait être fréquenté non seulement par un public académique mais également par un public professionnel.

L'activité soutenue de l'Institut est assurée grâce à l'équipe hybride constituée d'enseignants-chercheurs (quatre) et de personnels administratifs (cinq). Ces derniers ont la particularité d'être tous spécialisés en

propriété intellectuelle, ce qui favorise les interactions au sein de l'unité et la prise en charge de missions scientifiques par ce personnel au-delà du travail administratif.

Points faibles et risques liés au contexte

Les liens académiques avec les autres unités de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas ne sont pas développés pour le moment : or de tels liens pourraient permettre de renforcer les actions entreprises, d'atteindre les objectifs visés en faisant émerger de nouvelles activités collectives de recherche et plus largement de mutualiser des ressources.

Pour ce qui est de la gestion des moyens financiers, il n'a pas été possible de déterminer quelles sont les ressources exactes de l'Institut, ni comment ces ressources sont mobilisées : il n'y a pas de vision claire sur les aspects budgétaires en l'absence de ligne budgétaire autonome de l'Institut qui dépend de plusieurs services centraux à cet égard. Cela crée un manque de visibilité très gênant pour la direction. Ainsi, l'Institut indique une levée de fonds en 2023 auprès de professionnels pour permettre le financement de la mise à jour des collections du centre documentaire : il n'était donc pas envisagé de financer ce besoin (30 K€) sur les ressources de l'Institut.

La récente ouverture du centre de documentation au printemps 2023 n'a pas été encore réalisée pour le public professionnel, ce qui prive le centre de la fréquentation des praticiens et nuit à la visibilité et au rayonnement de l'Institut.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Ni le rapport d'auto-évaluation ni la visite de l'unité n'ont permis aux membres du comité d'évaluer ce critère.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'IRPI se positionne encore au premier plan dans le domaine de la propriété intellectuelle française et bénéficie d'une forte attractivité nationale. Sur la période de référence, les acquis de l'IRPI ont été renforcés et le rayonnement scientifique en est consolidé. Toutefois l'activité scientifique reste peu développée à l'échelle européenne et l'unité ne répond pas aux appels à projets. L'accompagnement du personnel administratif n'apparaît pas assez clairement, comme la participation des doctorants et des docteurs à la vie de l'Institut.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'IRPI bénéficie d'un fort rayonnement scientifique et d'une forte notoriété au niveau national du fait de ses activités variées : notamment grâce à l'activité de publication d'ouvrages, de thèses et d'actes de colloque, de la revue *Propriétés intellectuelles*, ou encore de la lettre d'actualité. La création de la journée de la jeune

recherche en propriété intellectuelle (Journée de la Jeune Recherche en Propriété Intellectuelle — JJRPI) constitue un élément d'attractivité important à destination des doctorants du domaine relevant d'autres centres de recherche. Participant à des réseaux nationaux de recherche (réseau Droit Sciences et Techniques — RDST, réseau Trans Europe Experts — TEE), il faut relever que l'IRPI dispose également d'un poste d'observation à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ce qui atteste de sa notoriété.

Le nombre de thèses soutenues reste constant sur la période évaluée : huit thèses ont été soutenues, dont six sous la direction du directeur de l'unité. Aucune direction de thèse par un autre membre de l'unité que son directeur n'est indiquée, ce qui se justifie par la taille réduite de l'équipe des enseignants-chercheurs permanents de l'IRPI.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'IRPI n'a pas développé ses activités au niveau européen et international. L'Institut organise régulièrement des manifestations qui portent sur des thématiques liées au droit européen ou international, mais il s'agit de manifestations de caractère national. L'Institut ne pilote pas de projets collectifs de recherche qui pourraient s'inscrire dans une dimension européenne. Par ailleurs, les travaux individuels des collègues administrativement rattachés à l'Institut ont dans leur ensemble un caractère national et ne sont pas pour l'essentiel diffusés en langue anglaise.

Pour ce qui est de l'attractivité de l'unité par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels et tout d'abord des personnels chercheurs débutants, les informations transmises concernent uniquement les étudiants de niveau doctoral. Les conditions de travail en termes d'environnement et d'encadrement des doctorants ne sont pas précisées, qu'il s'agisse de l'existence d'un financement doctoral ou de leur participation à la vie de l'Institut. L'existence d'un accompagnement en matière de recherche de financement postdoctoral n'est pas précisée, ni le devenir des docteurs.

Pour ce qui est de l'attractivité pour les personnels de recherche et d'appui à la recherche, les informations ne sont pas précisées, par exemple à propos de leur statut ou encore de l'accompagnement en termes d'évolution.

Les entretiens ont tout de même permis de lever une part de voile à propos des doctorants. Parmi les deux auditionnés, l'un est en contrat doctoral sur dispositif Cifre et l'autre, pharmacien de formation, finance sa thèse à l'aide de vacances dans des pharmacies. Les deux doctorants de qualité n'envisagent pas de carrière universitaire. Ils semblent ignorants de la vie scientifique de l'unité et ne connaissent pas les autres doctorants.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'une des forces principales de l'IRPI repose sur sa production scientifique. Depuis plus de 30 ans, l'IRPI a diffusé une revue de propriétés intellectuelles de référence dans le monde académique : la revue *Propriétés intellectuelles*. La qualité de cette revue tient, outre à ses contributeurs, à sa vision décloisonnée de la propriété intellectuelle. L'IRPI ne se contente pas de publier une revue. Elle diffuse également des thèses, des colloques qu'il organise, dans la collection dite « rouge » sur les grandes évolutions du droit. Ces dernières années, ont également été mis en œuvre des actualités jurisprudentielles rédigées par le personnel administratif de l'IRPI ou des doctorants : les MAJ. Chaque contributeur aux rubriques de la revue participe annuellement à des matinées d'actualité qui sont dirigées vers les professionnels de la propriété intellectuelle. L'IRPI n'est pas seulement un institut de recherche tourné vers le monde académique (un rapprochement qui devrait s'amplifier avec le rattachement à l'Université Paris-Panthéon-Assas), il est également un véritable organisme de formation pour les avocats, juristes d'entreprise, conseils en propriété industrielle. Les formations sont soit axées sur des droits particuliers : le droit d'auteur ou le droit des marques ; soit sur des questions transversales comme les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle ou les marchés publics.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'IRPI satisfait pleinement à des critères de qualité. Dans ses travaux de diffusion de connaissances, l'Institut n'a cessé de renouveler ses interrogations scientifiques et de s'ouvrir encore plus vers le monde professionnel. En témoigne par exemple l'ouverture de rubriques et chroniques à destination des professionnels dans la revue. Compte tenu du nombre de ses membres, les résultats scientifiques sont tout à fait satisfaisants. Les publications de l'IRPI sont nombreuses et de qualité. Sur la période évaluée on recense près de 150 articles dans des revues de renommée (par ex., RTDcom, Recueil Dalloz, Propriétés intellectuelles) ; treize chapitres d'ouvrages et trois ouvrages.

Il ne fait aucun doute que l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique dans la conduite de ses travaux. En revanche, elle ne semble pas favorable (comme l'atteste son site internet réservé en grande partie aux abonnés) à la science dite ouverte.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Deux points faibles peuvent être ici identifiés. Tout d'abord, malgré ses efforts, l'IRPI n'est pas parvenu totalement à donner une dimension internationale à ses travaux et à ses recherches. Les correspondants étrangers sont ainsi bien présents dans la revue *Propriétés intellectuelles* mais l'ouverture internationale reste à confirmer. De la même manière, les colloques n'accueillent pas suffisamment de collègues étrangers (hormis les intellectualistes belges et suisses). Ensuite, la direction de thèses à l'IRPI repose essentiellement sur son directeur. Le travail de celui-ci est remarquable mais l'exercice reste tout de même bien solitaire. L'IRPI est encouragée à sérieusement songer à ouvrir ses « portes » à de nouveaux collègues afin de pérenniser le travail de direction des doctorants.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'action de l'IRPI à destination du monde non académique est globalement honorable. Elle est importante dans le cadre de la formation continue : 90 % des formations sont réalisées (en totalité ou pour partie) par des praticiens. Les participants sont très largement formés de professionnels. Cette action doit être encouragée. Les conférences et les publications dénotent également d'une attention aux évolutions juridiques (JUB, DAMUN), socio-économiques (internationalisation) et techniques (IA, Blockchain). L'activité en termes de colloques pourrait cependant être développée.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'IRPI est un acteur important dans le cadre la formation continue. Cette action doit être saluée. Le choix des thématiques, des intervenants et des modalités pédagogiques contribue à une stratégie d'insertion dans la société au plus près des besoins des professionnels. Cette dynamique se traduit également par l'organisation de colloques laissant une place notable à l'intervention de professionnels issus du monde non-académique.

L'IRPI se positionne comme une ressource essentielle pour les doctorants en propriété intellectuelle, en soutenant et en enrichissant leurs recherches dans ce domaine. Cette démarche est particulièrement notable dans le cadre de la « Journée de la Jeune Recherche en Propriété Intellectuelle » qui permet non seulement de valoriser le travail des jeunes chercheurs mais offre aussi un espace de lien et d'échange entre enseignants-chercheurs, praticiens, jeunes docteurs et doctorants.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La couverture des séminaires de formation continue (« matinées de l'IRPI ») se limite actuellement aux domaines du droit des marques et du droit d'auteur, laissant de côté d'autres aspects essentiels de la propriété intellectuelle.

Les partenariats existants de l'Institut avec les organismes professionnels demeurent insuffisants, ce qui limite son influence et son intégration au sein de la communauté des professionnels de la propriété intellectuelle.

La visibilité de l'Institut sur les réseaux sociaux professionnels, comme LinkedIn, est actuellement réduite, limitant ainsi sa capacité à communiquer efficacement avec sa cible professionnelle.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'IRPI est un fleuron de la propriété intellectuelle en France et a vocation à se positionner comme un « hub » de la PI, permettant de connecter la réflexion académique et les milieux professionnels. La réouverture d'un centre de documentation appuyé sur un fonds documentaire unique devrait participer à cette stratégie. Un espace de rencontre associé au centre de documentation permettrait en effet d'accueillir les chercheurs et praticiens extérieurs au centre et d'encourager la mise en relation des doctorants du centre entre eux. Ceux-ci ne se connaissent pas toujours et sont parfois ignorants des manifestations organisées par l'IRPI.

L'ouverture vers l'international, avec l'accueil de chercheurs étrangers, participerait également à la promotion d'un environnement de recherche dynamique. En l'état cette ouverture n'est pas assez développée (hormis la présence de collègues canadien, belge ou suisse dans les colloques ou bien encore l'expérience de la revue portugaise *Propriétés intellectuelles* qui mériterait d'être approfondie et étendue).

Les déménagements passés et les incertitudes quant à la localisation future du centre suscitent cependant des incertitudes quant au devenir du centre et à ses possibilités de développement. Il sera nécessaire de localiser l'IRPI dans des locaux stables et visibles.

Enfin, le faible nombre de chercheurs et de membres permanents conduit à une démultiplication des rôles et à un cumul de responsabilités des membres de l'unité. Le départ de la directrice depuis sept. 2023 oblige notamment à redistribuer ses tâches sur l'ensemble de l'équipe avec le risque manifeste de surcharge. Compte tenu des effectifs limités de la structure, la pérennisation de l'IRPI pourrait passer par un rapprochement avec une autre entité de l'université à fins de mutualisation des ressources humaines. Un tel rapprochement ne devrait pas impliquer une dilution du centre et exigerait impérativement le maintien de la « marque » IRPI.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'IRPI devrait mettre en place une politique de recrutement de nouveaux membres, notamment pour étoffer l'équipe du côté des enseignants-chercheurs, ce qui pourrait avoir des effets bénéfiques tant sur les activités de l'Institut que sur le rattachement de nouveaux doctorants.

Par ailleurs, l'adoption de règles de gouvernance pourrait permettre un fonctionnement plus collégial de l'Institut en associant une pluralité de personnes, académiques, professionnels, personnel administratif, aux décisions de l'unité, notamment d'un point de vue financier.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Afin de renforcer son attractivité, une réflexion doit être menée sur de nouvelles orientations qui permettraient à l'IRPI de s'insérer dans l'espace européen de la recherche, par exemple par une participation à des réseaux européens, par des publications dans des revues européennes, ou encore par des réponses à des appels à projets de recherche européens.

La situation des jeunes chercheurs au sein de l'Institut, doctorants comme docteurs, doit être précisée.

Par ailleurs, une réflexion pourrait également être menée concernant la politique d'accompagnement des personnels de l'unité afin de prendre en compte le profil spécialisé en propriété intellectuelle de ce personnel.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'IRPI devrait poursuivre son ouverture à l'international (comme il l'a fait il y a quelques années par exemple avec la création de la revue *Propriétés intellectuelles* au Portugal).

Par ailleurs, l'IRPI devrait s'interroger sur la nécessité de faire évoluer sa revue vers le droit des technologies nouvelles et du numérique. La revue *Propriétés intellectuelles* pourrait devenir une revue IP/IT.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Les réalisations de l'Institut en termes de production scientifique restent limitées, alors que sa place au plan de la formation est bien établie.

Le positionnement historique de l'IRPI dans le paysage de la propriété intellectuelle en France, tout autant que le succès de certaines de ses réalisations visant les jeunes chercheurs pourraient permettre d'envisager la création de rencontres alternatives au service de la recherche en propriété intellectuelle, en ouverture sur le monde professionnel. Des rencontres proposant un travail sous forme d'ateliers de recherche croisant les regards des professionnels, de jeunes chercheurs et d'enseignants-chercheurs établis pourraient être une piste à considérer.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 02 février 2024 à 9 h

Fin : 02 février 2024 à 15 h 45

Entretiens réalisés distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h-9 h 15 Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10 h 15-10 h 45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10 h 45-11 h 00 Pause

11 h-11 h 45 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

11 h 45-13 h 00 Pause déjeuner

13 h-13 h 15 (facultatif) **Réunion à huis-clos** avec un représentant du monde socio professionnel

13 h 15-13 h 45 Réunion à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité

13 h 45-14 h 30 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

14 h 30-14 h 45 : Huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 45-15 h 45 : Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 2 avril 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

DER-PUR250024409 - IRPI - Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) qui s'est déroulée le 2 février 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 14 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier ad hoc, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Madame Stéphanie de Saint Marc, directrice de l'IRPI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)